Réduire ses factures d'énergie grâce à des travaux ciblés et subventionnés

Mode d'emploi.

La Communauté Urbaine d'Arras (CUA) anime un programme de lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique. Inciter les ménages à réaliser des travaux permettant un gain sur leur consommation d'énergie (supérieur à 25%) correspond à un des axes prioritaires de la réhabilitation des logements anciens, reconnu par l'ANAH - Agence Nationale de l'Habitat - dans le cadre de son programme Habiter Mieux.

Le dispositif mis en place par la CUA répond aux besoins des propriétaires occupants aux ressources modestes, vivant dans des logements de plus de 15 ans, thermiquement peu performants (non isolés) ou (et) ayant des équipements anciens (chauffage, eau chaude, ventilation...). L'augmentation du coût de l'énergie est un facteur supplémentaire expliquant que de nombreux ménages ne peuvent plus chauffer l'ensemble des pièces de la maison ou ont froid une partie de l'hiver. Ces derniers utilisent des chauffages d'appoint très consommateurs d'énergie et des poêles anciens mal raccordés pouvant mettre en jeu leur vie (risques d'intoxication au monoxyde de carbone). D'autres régulent très mal leur chauffage, bouchent les entrées d'air ou les bouches d'extraction, pourtant indispensables pour renouveler et assainir l'air de la maison. Si vous vous reconnaissez dans une partie de ce portrait, sachez que le dispositif d'aide mis en place sur les 39 communes de la CUA perdure tout au long de l'année 2013.

Un accompagnement gratuit :

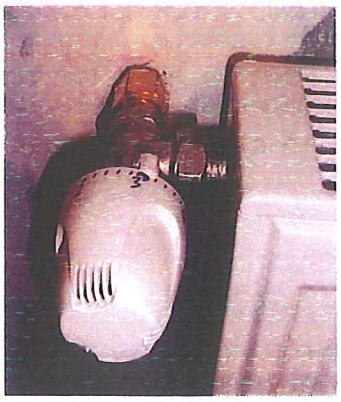

Habitat et Développement Nord-Ouest (H&D) a été missionné par la CUA pour accompagner gratuitement les ménages s'engageant dans de tels travaux, réalisés par artisans. Une visite sur place est indispensable pour apprécier la situation de l'occupant, observer son comportement, ses factures d'énergie, caractériser la maison. H&D fera un relevé de la maison, nécessaire pour dépeindre l'existant avant de simuler des gains permis par des travaux. Il utilisera pour cela 2 outils au choix (Diagnostic de Performance Energétique ou Audit Energétique et Environnemental). Il élaborera les dossiers de demandes de subventions auprès de la CUA (aides de l'Anah abondées par la CUA + prime Habiter Mieux) mais aussi auprès d'autres financeurs. Ce travail pourra prendre d'un à six mois selon la complexité du montage et les financeurs vers qui l'on s'oriente. Il réalisera les demandes de paiements et réalisera une visite de contrôle des travaux.

Plus de travaux coûteront moins cher

Le dispositif décrit ci-dessus est complété grâce à d'autres partenaires précieux. Procivis Nord, dans le cadre de ses Missions Sociales, aide les ménages en mettant à disposition un Prêt à taux nul et en alimentant une caisse d'avance. Grâce à cette caisse, c'est l'opérateur (H&D) qui règlera les artisans, et ce, jusqu'à hauteur des aides publiques obtenues.

Un partenariat avec la CAF a également été conçu pour permettre, selon situation, le déclenchement d'une allocation logement venant réduire le remboursement du prêt à taux nul de Procivis.

Les caisses de retraite –selon règles précises- ou la Fondation Abbé Pierre (pour les ménages dont les ressources approchent le seuil de pauvreté) peuvent encore être mobilisées.

La CUA a signé le 14 janvier dernier une convention avec le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais pour l'établissement d'audits énergétiques et environnementaux qui pourront ouvrir droit à des aides.

Dans la plupart des cas, l'opérateur va étudier un bouquet de travaux dépassant l'intention initiale du propriétaire afin de réduire beaucoup plus sa consommation d'énergie. Mais parce que ce projet global déclenche le dispositif d'aides, le reste à charge ne sera pas forcément plus élevé que ce qu'il prévoyait dépenser. Ainsi, faire plus de travaux peut coûter moins cher.

Exemple de financement

75% de subvention... et 50% d'économie sur les factures d'énergie !

Dépenses

- Isolation grenier..... 2 996 €
- Isolation plancher bas..... 2 143 €
- Remplacement chaudière..... 3 745 €
- Pose robinets thermostatiques et horloge programmation..... 695 €
- Ventilation..... 1 230 €

TOTAL DEPENSES TTC : ..... **10 809 €**

Financement

- Anah * ..... 3 536 €
- CUA ..... 2 520 €
- Habiter Mieux (Etat)..... 2 100 €
- Prêt à taux nul Procivis ..... 2 500 €
- Apport personnel ..... 153 €

NB : prêt Procivis sur 24 mois
Remboursement mensuel : 104 €
Le prêt générant, dans ce cas, une allocation logement de la CAF de 61 €, le taux d'effort est limité à 43 €/mois.

**Selon conditions de ressources*

Pour bénéficier de conseils techniques et d'aides financières, prenez contact avec :

- Le référent sur votre commune : nom + téléphone
- La Communauté Urbaine d'Arras : Jean-Claude CORRION 03 21 21 88 98
- Habitat et Développement : Dominique SAMAIN 03 21 37 38 36

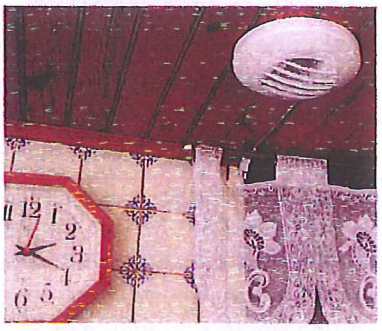

Ayez les bons réflexes :

- Nous appeler muni de votre dernier avis d'impôt et de vos factures d'énergie sur un an ;
- Ne signez pas les devis avant d'avoir vérifié avec l'opérateur le respect des exigences techniques ;
- Ne commencez pas les travaux avant d'avoir déposé le dossier complet de demande de subvention auprès de la CUA.